CAZAUX-PLAISANCE

Novembre 2012 Numéro 24



HALTE-INFOS 193/2012

Dans ce numéro 24:

NOUVELLES DE LA HALTE NAUTIQUE

Nouvelles de la pg1 Halte

Nouvelles de la pg2 Halte

Infos & pg3

Divers pg4



Hommage à Jean-Jacques DEBAILLEUL. Il était président de l'association Cazaux-plaisance. Décédé le 11 novembre 2012 dans sa 70ème année, il représentait les usagers de la halte nautique, apportant toujours plus de satisfaction aux plaisanciers et défendant leurs intérêts en tenant un dialogue bienséant avec les élus et leurs services.

Cazaux-plaisance, le Cercle de voile de Cazaux lac CVCL ,le Skiclub de Cazaux-lac, le service municipal de la Halte-Nautique, l'union national des associations de navigateurs Gironde UNAN, s'associent à la peine de la famille.



Ornières sur parking faites par des véhicules lourds

Brulage et faucardage des herbes sur l'enrochement autour de la halte nautique



Réalisation de la 1^{ère} tranche d'une aire de stationnement pour les utilisateurs du lac



Pile en mauvais état qui à fait éclater un feu a retournement



Assemblées générales Juillet et Aout 2012

Remerciements à la municipalité de LA TESTE DE BUCH pour le prêt du Barnum, ainsi qu'aux Ets CATAL pour le prêt bénévole de la Sono





Carte de l'AOT et règlement de navigation sur le lac placé sur le panneau d'information situé près de la mise à l'eau







Remise des prix Par Jean-Jacques DEBAILLEUL et Hervé DUCHENE-FERCHAL Président du CVCL 21 Bateaux ont participés à la régate Cazaux-Plaisance le 29 Juillet 2012 Organisée avec le concourt du CVCL Cercle-de-Voile-Cazaux-Lac

TRAVAUX RÉALISÉS SUR LA HALTE A LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION

Rappel de tous les travaux demandés par l'Association à la Mairie et ayant été exécutés

- 1. La signalisation des parkings afin de bénéficier de plus de places pendant les périodes d'affluence. (1998)
- 2. Dragage du chenal à entretenir, risque de talonnage des guillard.
- 3. Réfection de la route, le reste des parkings est comme avant, recouvert d'écorces de pin. Notre proposition de refaire l'anneau routier et les parkings en enrobé, soit environ 110 places au lieu de 80 n'a pas été retenue par la Régie, qui encore une fois, a lancé les appels d'offre avant la moindre concertation avec notre association.
- 4. Bornes récupération des eaux grises et noires, demander un jeton à la capitainerie.
- 5. Pose des portillons sur toutes les traques.
- 6. Installation de la vidéosurveillance.
- 7. Remplacement de toutes les bornes électriques (prises norme européenne NE) et vannes d'eau des traques.
- 8. Déplacement du panneau Cazaux Plaisance sur poteaux à l'entrée de la Halte
- 9. Nettoyage des toilettes 2 fois par jour en juillet et aout, et pose de poignées pour personnes agées.
- 10. Réalisation d'une aire de stationnement, pour les véhicules et remorques de tous les plaisanciers y compris les non adhérents utilisant la mise à l'eau de la halte nautique, le long de la route devant la halte (risque d'enlisement), travaux en cours de réalisation 1ère tranche juin 2012.
- 11. Réalisation du faucardage et brulage mensuel à l'année.
- 12. Pose d'un panneau de limitation de vitesse grand et lisible, ou plateau ralentisseur.

Rappel de tous les travaux demandés par l'Association à la Mairie et non exécutés

- 1. Circulation de l'eau dans la Halte électrolyse importante.
- 2. Aire de carénage suivant le code des ports obligatoire pour 2015 (zone Natura 2000).
- 3. Parking pour la traque « F »
- 4. Panneau d'interdiction de dessaler (rinçage) son moteur et bateau à la cale de mise à l'eau, ni dans le lac selon règlementation interne de la halte nautique
- 5. Remise en état du bardage de l'entrée du chenal, cause manque de planche cassées au fond du chenal.
- 6. Renforcement des portillons qui ont été posés.
- 7. Durcissement et stabilisation du parking voitures, les écorces s'avèrent inefficaces causant des ornières de l'automne au printemps.

Informations

- La régate CAZAUX PLAISANCE organisée avec le concours du club de voile CVCL, a eu lieu le dimanche 29 juillet 2012 avec 21 équipages, suivi des résultats et d'un pot de l'amitié, un prix a été remis à chaque bateau.
- 2. Les assemblées Générales ordinaires ont eu lieu le samedi 21 juillet et le samedi 25 aout suivi d'un pot de l'amitié
- 3. L'assemblée Générale statutaire annuelle a eu lieu le samedi 25 aout suivi d'un pot de l'amitié
- 4. Taxe Landaise de navigation a consulté sur le panneau Cazaux Plaisance devant la capitainerie
- 5. Il est recommandé en eau douce, d'utiliser des **anodes au magnésium**.
- 6. Nouvel Arrêté relatif au matériel d'armement et de sécurité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures Arrêt du 11 avril 2012. JORF n°0109 du 10 mai 2012 page 8968, texte n° 184
- 7. Nous demandons à la mairie lorsque les locataires ont payé pour le renouvellement de leur place, l'envoi des macarons avec la facture acquittée. Ceci afin d'éviter des problèmes le samedi et dimanche ainsi que le soir après 17 h.
- 8. Le président du Ski-Club de Cazaux Lac Pascal LEBRUN est devenu membre du C.A.de Cazaux-Plaisance
- **9.** Les C/R des 2 A.G. de juillet et d'août sont dans le site rubrique « Infos » http://cazaux-plaisance.org/Page_1_infos.htm

Nous remercions la mairie pour tout les travaux demandés par l'Association CAZAUX-PLAISANCE et ayant été exécutés



Association Loi 1901 Créée 28 juillet 1998 n°649 à la Préfecture de la Gironde modifiée et publiée au JO du 23 avril 2005 N°588 Modifiée 21 oct 2011 sous le N° W336002226

Messagerie:

contact.bureau@cazaux-plaisance.org
Téléphone: Claude MULCEY

06 08 18 63 89

Rédaction: CAZAUX-PLAISANCE
Denis THOMAS
Roger MALIPIER
Claude MULCEY
Joseph CAMPANELLA
Thierry PAUVERT

Webmaster: Patrick RENON

Cazaux-Plaisance - membre de l'Union Nationale des Associations de Navigateurs de Gironde www.unan33.fr

<u>www.unan.ss.ir</u> <u>www.unan.fr</u>



L'association propose d'œuvrer en concertation avec les autorités compétentes (en particulier municipales), et les autres associations pour :

- Respecter le règlement intérieur de la Halte Nautique par les usagers et le public fréquentant le lac de Cazaux.
- Préciser les droits et les devoirs respectifs des usagers permanents et occasionnels. L'association est membre de droit de la commission extra municipale.
- De façon générale, défendre et respecter les droits et intérêts légitimes des usagers de la Halte Nautique, de ses installations, de son environnement, et éventuellement les droits et devoirs associés à l'exercice des activités nautiques, de ceux naviguant sur le lac.

CAZAUX-PLAISANCE est l'interlocuteur auprès de la Mairie de la DTTM33 et de la base aérienne pour la règlementation et la navigation sur le lac. Et « est membre de la commission NATURA 2000 FR 7200714 »

Cazaux-Plaisance lance un appel à candidature pour entrer dans le Conseil d'Administration.

Toutes les infos de l'association Cazaux-Plaisance sur le site internet ci- dessous:



www.cazaux-plaisance.org